



L'autre bilan de François Pérol

François Pérol a récemment annoncé qu'il démissionnait de ses fonctions à la tête du Groupe BPCE, fonctions qu'il occupait depuis 2009. Pourtant son mandat, qu'il s'était empressé de faire renouveler par anticipation, courrait jusqu'en 2020. Pour quelles raisons ? Des raisons personnelles ! Selon la presse, il retourne au bercail chez Rothschild, banque d'affaires qui lui colle à la peau. Pour notre organisation syndicale, tous ces petits arrangements entre amis des hautes sphères de la finance nous importent peu. Pour **Sud-Solidaires**, Pérol c'est :

- La dégradation continue des conditions de travail
- Un trop grand nombre de suicides et tentatives de suicide en lien avec l'organisation du travail
- Le quasi blocage des salaires
- Des milliers de suppressions d'emplois
- Des centaines de fermetures d'agences bancaires
- Le dévoiement de l'esprit coopératif
- Une nouvelle sélection discriminante de la clientèle
- ...



F. Pérol, ancien conseiller du président N. Sarkozy fut accusé de prise illégale d'intérêts en prenant la tête du groupe BPCE. En appel, l'avocat général avait requis deux ans de prison avec sursis, 30 000 euros d'amende et une interdiction d'exercer toute fonction publique. Il bénéficia d'une relaxe totale.

Alors nous disons bon débarras ! Depuis son arrivée dans le Groupe, qu'il a « profondément transformé » (sic), nous combattons sa politique. Rappelons-nous que pour son premier comité de Groupe plus de 200 militant-es **Sud** l'attendaient avec autant de paires de pantoufle pour lui rappeler les conditions de son arrivée. Nous dénonçons le « pantouflage » et avons intenté une action en justice pour prise illégale d'intérêt, dont il est sorti blanchi malgré l'appel du ministère public.

Il devrait être remplacé par Laurent Mignon actuel directeur de Natixis. Les salarié-es peuvent-ils attendre quelque chose de ce personnage ? Pour **Sud-Solidaires** changer de nom ne signifie pas changer de politique.

Nous continuerons notre action pour la défense des intérêts matériels et moraux des salarié-es, la seule vocation d'une organisation syndicale.